

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Rejeté

N° CE424

AMENDEMENT

présenté par

M. Tavernier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« la reconquête »

les mots :

« l'égalité »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste & Social vise à remplacer l'expression « reconquête républicaine » par celle d'« égalité républicaine ». En effet, l'objet de la politique de la ville est de contribuer à réaliser la promesse républicaine d'égalité entre les territoires et les destins. Cette promesse suppose une action coordonnée de l'Etat et des collectivités territoriales qui ne saurait se limiter à la seule question sécuritaire. Le terme “d'égalité républicaine” semble donc plus approprié que celui de “reconquête républicaine” qui pourrait par ailleurs contribuer à stigmatiser des quartiers populaires.